

LA COMMUNE DE SAINT-GERMAIN DE LA GRANGE RECRUTE DES INTERVENANT(E)S POUR SES ETUDES SURVEILLEES - Du 02 septembre 2024 au 04 juillet 2025

Les études surveillées sont organisées à l'initiative et sous la responsabilité de la commune.

C'est un temps au cours duquel les enfants peuvent faire leurs devoirs au calme, en bénéficiant de la présence d'un personnel habilité. Elles sont encadrées en priorité par des enseignants ou éventuellement par des intervenants d'un niveau au moins égal au baccalauréat, qui sont rémunérés par la commune.

Le temps d'études surveillées se déroule de 16h30 à 18h30, lundi, mardi, jeudi et vendredi sur les périodes scolaires.

Missions principales :

Les intervenants ont pour objectifs d'aider les enfants à s'organiser et, dans un climat propice au travail, de leur permettre d'apprendre leurs leçons et faire leurs devoirs :

- Créer les conditions d'un encadrement adapté pour la sécurité, l'hygiène et le bien être des élèves.
- Veiller au bon déroulement de l'activité et faire preuve de bienveillance.
- Faire respecter les règles de l'école, le matériel mis à disposition et les locaux
- Accompagner l'enfant dans l'apprentissage de ses savoirs.

Profil recherché :

- Niveau au moins égal au Baccalauréat,
- Bonne qualité relationnelle, bienveillance
- Ponctualité indispensable.

Caractéristiques du poste :

Rémunération horaire

11.91 € brut pour l'heure de surveillance de 16h30 à 17h et de 18h à 18h30

22.34 € brut pour l'heure d'étude surveillée de 17h à 18h

Type d'emploi : CDD

Durée du contrat : du 02 septembre 2024 au 04 juillet 2025